

Nombre de conseillers :

En exercice 18

Présents 13

Votants 15

**N° D010_2026 Affectation du résultat de la
Plage**

L'an deux mille vingt-six, le dix février,

Le conseil municipal de la commune de Saint-Paul-en-Chablais, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil, sous la présidence de M. Bruno GILLET

Date de la convocation du conseil municipal : le 03 février 2026

A été nommé secrétaire de séance : Benoît COLIN

Présents (13) : Mmes et Ms. GILLET Bruno, BURNET Stéphanie, COLIN Benoît, DUCRET Marie-Claire, GALLAY Claude, GAZZARIN Marie-Laure, MARTIGNIERE Franck, PAUTHIER Marie-Françoise, PINGET Denis, PODEVIN Christian, REBUT Sandra, TRINCAT Christophe, WIART Florine.

Absent (2) : CHEVALLAY Patrice, VEZIN Pascale

Excusés (3) : GRIVEL Mélanie donne pouvoir à REBUT Sandra, VIOLLAZ Emilie, WAGNER Jean-Pierre donne pouvoir à PAUTHIER Marie-Françoise,

Votants (15)

Après avoir entendu le Compte financier Unique de l'exercice 2025 du Budget plage

Constatant l'excédent de Fonctionnement Cumulé de 38 746,46 euros.

Constatant l'excédent d'investissement Cumulé de 144 539,33 Euros

Constatant l'absence de restes à réaliser d'investissement

Le Conseil Municipal, cet exposé entendu, et après avoir délibéré à l'UNANIMITE

DECIDE d'affecter le résultat comme suit, sur le Budget 2026 :

- **En section de Fonctionnement,**

chapitre 002 (Excédent Antérieur de Fonctionnement Reporté) 38 746,46 €

- **DECIDE** de reporter le résultat d'investissement

chapitre 001 (Excédent Antérieur d'Investissement Reporté) 144 539,33 €.

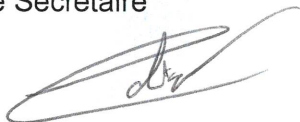
ACCEPTE l'exposé de Monsieur le Maire et l'AUTORISE à exécuter l'affectation du résultat de fonctionnement cumulé sur le budget 2026.

Au registre sont les signatures

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an indiqués ci-dessus.

Pour expédition certifiée conforme.

Le Secrétaire



Le Maire

Bruno GILLET

